RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00406
Numéro SIREN : 341 908 903
Nom ou dénomination : ABC AGENCEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001989

**ABC AGENCEMENTS**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 80 000 euros**
**Siège social : 13 rue du Vercors, 42000 ST ETIENNE**
**341 908 903 RCS SAINT ETIENNE**

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un

Le onze janvier

A 11 heures 30,

La société SPR, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 15 rue du Vercors, 42000 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 224 736 RCS SAINT ETIENNE,
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric ROMEYER,

Associée unique de la société ABC AGENCEMENTS,

En présence de Monsieur Frédéric ROMEYER, Président non associé de la Société,

Le Cabinet MICHEL TAMET ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent

## I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Frédéric ROMEYER, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi que son rapport.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020, le rapport du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

## II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant – décision à prendre
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

// - // - // - // - // - //

**QUATRIEME DÉCISION**

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration, l'associée unique, sur la proposition du Président, décide de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et de nommer, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet BM AUDIT domicilié 7 Allée de l'Informatique 42000 SAINT ETIENNE.

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société LAURENCE.CROPPI domicilié 6, rue Sadi Carnot, Immeuble Eden Roc – 42000 – SAINT ETIENNE.

**CINQUIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société SPR
Monsieur Frédéric ROMEYER